

# ÉVALUATIONS D'ÉCOLE : COMMENT ÇA SE PASSE ? COMMENT RÉSISTER ?

## D'OÙ VIENT CETTE ÉVALUATION ? DE QUOI S'AGIT-IL ?

C'est la loi Blanquer « pour une école de la confiance » de juillet 2019 qui crée le Conseil d'évaluation de l'École (CEE) (en remplacement du CNESE), qui a pour missions l'évaluation des écoles en plus des évaluations des établissements du second degré. Un cycle d'évaluation d'école est envisagé tous les cinq ans, ce qui implique d'évaluer environ 20% des écoles chaque année.

Depuis la rentrée 2021, quelques écoles ont été choisies pour expérimenter ces évaluations, qui doivent se dérouler en deux temps : auto-évaluation puis évaluation externe d'après des critères établis. Cette expérimentation a ensuite été généralisée à toutes les écoles en 2022-2023, à raison de 20% des écoles par an comme le prévoit le CEE.

- La première phase d'« autoévaluation » s'intéresse à l'école dans sa globalité : apprentissage, bien-être des élèves, climat scolaire, etc. Gérée par un comité de pilotage, elle est présentée comme une aide pour la réussite des élèves. **En fait, il s'agit de vérifier la mise en conformité des pratiques et des objectifs des écoles avec les orientations académiques et nationales.**
- La deuxième phase consiste en une évaluation externe, qui s'appuie sur l'auto-évaluation. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteur·rices, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école.

L'équipe chargée de l'évaluation sera composée presque exclusivement de personnels ayant une fonction hiérarchique et il est question d'y intégrer des professionnels extérieurs à l'Éducation nationale.





## DANS QUELLES CONDITIONS DOIT SE PASSER L'ÉVALUATION EXTERNE ?

Selon le cahier des charges de l'évaluation externe :

- La durée de la visite sur place dépend de la taille et de la nature de l'école (entre un à deux jours).
- Les observations peuvent concerner à la fois l'école elle-même et son fonctionnement. Ceci inclut l'ensemble des espaces et bâtiments, les différents espaces de classes, la restauration scolaire, les espaces de vie des élèves, les circulations, l'environnement, des séquences pédagogiques, des exemples éventuels de prise en charge des élèves en dehors du temps de cours (étude, etc.). **Les observations de classes sont possibles mais ne sont pas obligatoires (on peut donc les refuser).** Il ne s'agit nullement d'y observer ou évaluer les pratiques pédagogiques et didactiques d'un·e enseignant·e en particulier.
- Les entretiens peuvent être individuels ou collectifs et concerner la·le directeur·rice d'école, des enseignant·es, des personnels d'éducation (AESH), des agent·es relevant des collectivités territoriales (dont les ATSEM), des élèves, des parents, des partenaires, etc. Comme pour les observations, ils peuvent être menés à partir d'une grille-questionnaire *ad hoc*. **Les échanges et entretiens doivent faire l'objet d'une organisation préétablie avec le directeur d'école.**

En fin d'année scolaire précédente ou en début d'année, les DSDEN via les IEN communiquent aux écoles qu'elles seront en évaluations d'écoles. La volonté du ministère est claire : les évaluations doivent avoir lieu dans toutes les écoles, selon les préconisations établies par le conseil de l'évaluation de l'école.

## NOTE DE SUD ÉDUCATION

La forme des entretiens doit donc être établie avec le·la directeur·rice d'école avant la phase d'entretien, et les évaluateur·rices ne peuvent en aucun cas vous obliger à réaliser des entretiens individuels. Suite à des retours dans le département sur des entretiens individuels mal vécus, SUD éducation Gard-Lozère vous encourage à exiger des entretiens collectifs lors des évaluations d'école.

En ce qui concerne la partie « évaluation externe », les textes sont très clairs et spécifient qu'elle doit se faire avec bienveillance, et ne doit en aucun cas ressembler à une inspection d'école. Si vous constatez que vos évaluateur·rices ne respectent pas la charte de déontologie de l'évaluation externe, contactez-nous.



# RÉSISTER À CES ÉVALUATIONS !



Dès la fin de l'année scolaire 2021, les DSDEN via les IEN ont commencé à mettre la pression sur les équipes dans les écoles. Il y a eu à ce moment là des résistances avec des initiatives locales : pétition intersyndicale pour l'abandon des évaluations, motion de conseil des maîtres·ses contre l'évaluation d'école, réunion des personnels des écoles concernées dans le réseau pour adopter une position commune... **Plusieurs outils et actions peuvent être mis en place pour résister à ces évaluations , en fonction du nombre de personnes prêtes à refuser dans les écoles.**

**Attention ! Ne pas rester isolé·e, et en cas de refus de l'évaluation d'école, garder un cadre collectif, l'idée étant de ne pas faire des collègues « refuseur·ses » isolé·es des boucs émissaires (même si le risque de sanctions disciplinaires est nul si on fait bien ses 108h). Et en cas de pression des IEN, de ne pas faire remonter les noms des « refuseur·ses » individuellement.**



Rédiger une motion d'école de refus d'évaluation d'école



Demander un report en raison d'une situation particulière de l'école : des écoles ont utilisé cette stratégie qui a fonctionné dans certaines villes de France et se traduit par un report d'année en année, mais cette stratégie risque de trouver ses limites au bout de 5 ans.



Dans le cas où tous les collègues de l'école ne sont pas d'accord pour refuser, il peut être proposé de demander du temps pour faire les évaluations (sur les 108h, hors temps d'animations pédagogiques) et profiter de ce temps pour en faire un outil de réflexion collective. En effet, le temps donné pour les faire a souvent été pris sur les 18 h d'animations pédagogiques. Ces évaluations sont chronophages et ne servent pas à grand-chose. Les équipes ont besoin de temps de concertation mais pas pour ces évaluations dont l'intérêt est limité.

# NOS REVENDICATIONS



Nous rappelons que SUD éducation continue de s'opposer à l'organisation de ces évaluations chronophages, qui formatent les pratiques et passent sous silence les vraies besoins : les personnels ont besoin de formations choisies sur temps de travail, les élèves ont besoin d'un meilleur accompagnement et les écoles ont plus que jamais besoin d'investissements pour améliorer le bâti et l'adapter aux contraintes climatiques. L'obsession évaluative n'améliore en rien les conditions d'apprentissages des élèves mais dégrade nos conditions de travail et dénature notre pratique professionnelle. Ces évaluations ont clairement comme but de nous faire rentrer dans le tout évaluation, sans tenir compte des besoins des écoles. Il s'agit de faire mieux sans moyens supplémentaires ! Et de culpabiliser encore les enseignant-es si les objectifs dictés par le ministère ne sont pas atteints.

**SUD éducation revendique la fin de toutes les évaluations qui ne sont pas pensées par les équipes et appelle les personnels et les équipes à ne pas participer à ces évaluations.**

éducation  
**sud**  
Union  
syndicale  
GARD-LOZÈRE **Solidaires**



15, rue Auguste 30000 Nîmes



04 66 36 25 70



contact@sudeducation30.org



<https://sudeducation30.org>



@SUDeducationGARD



@sudeduc3048